

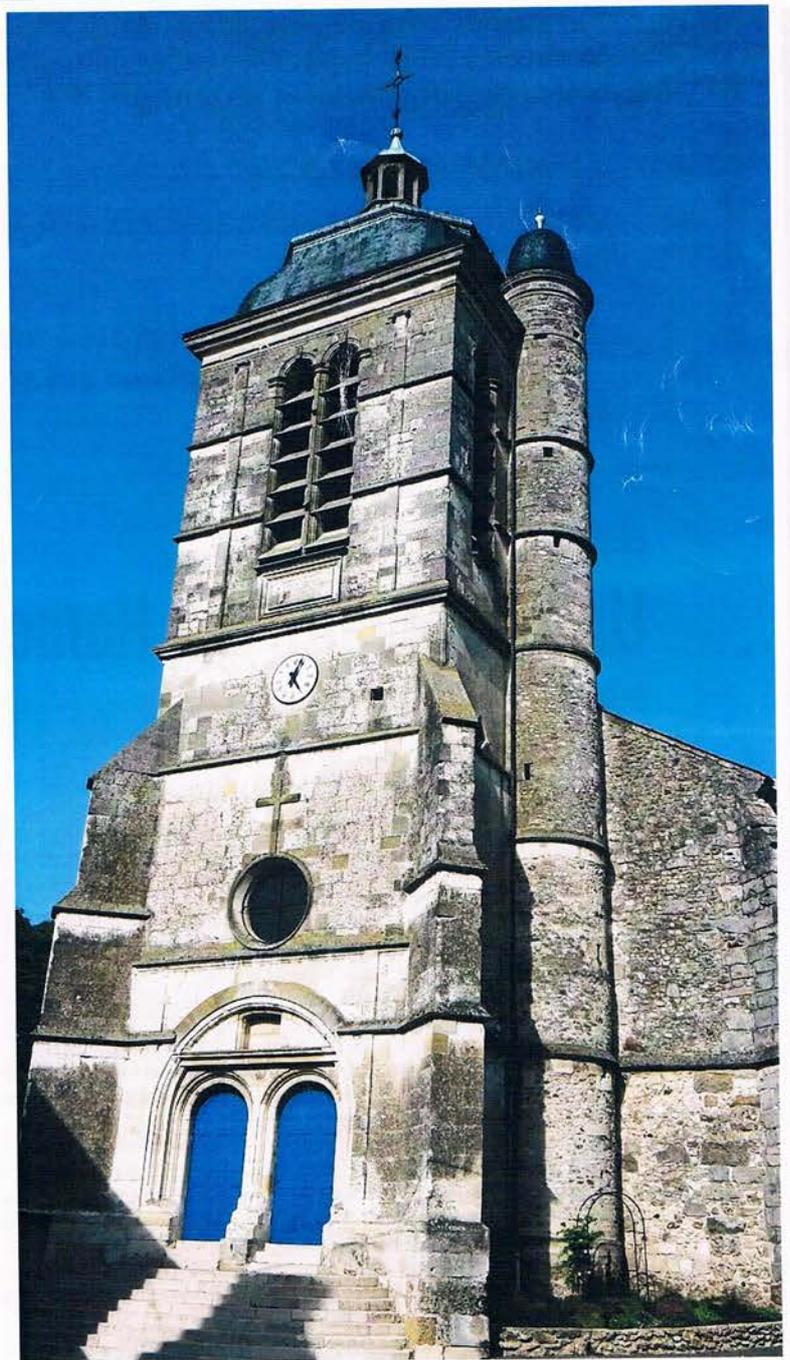
# L' ECHO DE TROISSY-BOUQUIGNY

Bulletin municipal n° 21 — juillet 2018

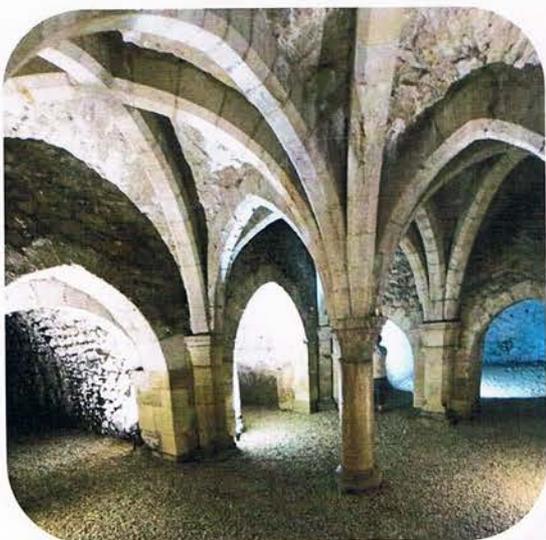
## Les Bords de Marne



## L'église



## La Crypte



**Notre bilan est très positif puisque :**

l'aménagement de notre place de l'église, initié depuis 5 ans, voit enfin le jour (y compris toilettes ouvertes à chaque manifestation)

L'installation de feux tricolores à l'intersection de la RD 3 est pratiquement terminée (ce sont le département et la communauté de communes qui demeurent maîtres d'ouvrage et financeurs)

L'embellissement de notre village se poursuit, toujours soigneusement entretenu par nos employés accompagnés des membres du conseil qui souhaitent rester discrets. Notre village mériterait le label « une fleur » Vous, qui avez fleuri votre maison, êtes invités aux vœux du maire.

**Surgissent comme une épine dans le pied : de détestables clous qui crèvent beaucoup trop de pneus, gênent considérablement les personnes. A qui revient cette idée saugrenue et lamentable ?**

Démarreront, rue des Barbiers les travaux d'assainissement au mois d'octobre, novembre. Les riverains seront prévenus. Suivra l'effacement des réseaux.

Au nom de tous les élus, un bel été à tous et de belles récoltes.

« **Le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage** » - Albert Schweizer.

**SENIOR****Un centenaire au Hameau champenois****ÉPERNAY**

Paul Rocourt est né le 9 mars 1918 à Troissy où il a toujours vécu. Samedi, 100 ans après jour pour jour, il était entouré des siens à l'unité Sarments du Hameau champenois où il réside pour fêter l'événement. Ancien cheminot, il est entré en 1932 aux ateliers SNCF d'Épernay comme apprenti. Affecté par la suite à la mécanique générale, il a donc connu l'apogée d'un établissement qui a grandement contribué à l'essor de la ville. Il y a d'ailleurs effectué toute sa carrière. À l'heure de la retraite, en 1973, il se passionne pour le jardin, la lecture et, tout naturellement, le bricolage. Ses proches le décrivent comme un grand sage, un philosophe, adepte des médecines douces, de surcroît. À l'âge fort respectable de 95 ans, il conduisait encore sa 4 L. Sa longévité ? Il la doit, dit-il, à une recette imparable : savoir attendre. La patience, une vertu cardinale que nombre de



Paul Rocourt, à l'honneur en ce jour anniversaire, entouré des siens.

nos contemporains lui envie. Outre les cadeaux d'usage, Raymond Steinmetz, Président de la section d'Épernay de la Mutuelle Générale des Cheminots lui a remis la Médaille de ladite mutuelle et un chèque-cadeau, tandis que Candie Lheureux, adjointe

au maire chargée du 3<sup>e</sup> âge, lui remettait la médaille de la Ville d'Épernay au nom de Franck Leroy. « 2018 s'annonce comme une bonne cuvée, selon, l'élue, puisque l'établissement compte aujourd'hui six centenaires. » ■

## LES FINANCES



TRAVAUX	montants ttc	TRAVAUX	montants ttc
	dépenses		dépenses
Travaux couverture église	311,69 €	Fauchage Troissy et Bouquigny	3 303,80 €
Travaux toilettes sacristie ( fourniture + main d'œuvre)	4 359,51	Achat d'un piano	799,00 €
Achat des arbres et des vi- vaces + Plantations Route de Paris	4 089,97 €	Rémunération commissaire enquê- teur Plan Local d'Urbanisme	2 789,10 €
Achat rideaux bureau et mon- tée d'escalier mairie + fauteuil	586,79 €	Chaises et tables salle D. Lhermitte	8 268,00 €
Décorations de Noël	1 318,32 €	Branchement feux tricolores	1 250,97 €
Nettoyage toiture salle D. Lhermitte	1 752,30 €	Installation de mats et prises Route de Paris	7 310,00 €
Honoraire architecte WC sacristie	1 350,00 €	Achat de 4 tentes de réception	4 654,02 €

## CRECHE GRAIN DE SEL

L'équipe ADMR Grain de Sel vous propose une solution d'accueil collectif idéale pour la garde de votre

enfant et vous permet de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

Un projet pédagogique centré sur la découverte des sens, grâce à un travail d'écoute et de sensibilisation des enfants et des parents.

La crèche a une capacité d'accueil de 27 enfants, encadrés par 6 professionnelles de la petite enfance.

Nous accueillons les enfants de 2 mois 1/2 à 5 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les inscriptions sont possibles toute l'année, en fonction des places disponibles.

Dans notre structure multi-accueil, le tarif horaire est calculé en fonction de vos revenus— quotient familial (**tarif préférentiel pour les habitants de Mareuil-le-port et Troissy**). Les tarifs comprennent les fournitures de repas, couches et lait. Frais de garde déductibles des impôts.



Crèche multi accueil  
« Grain de sel »  
1 place Kennedy  
51700 Cerseuil  
Tél : 03.26.58.38.27



# Voeux de la Municipalité



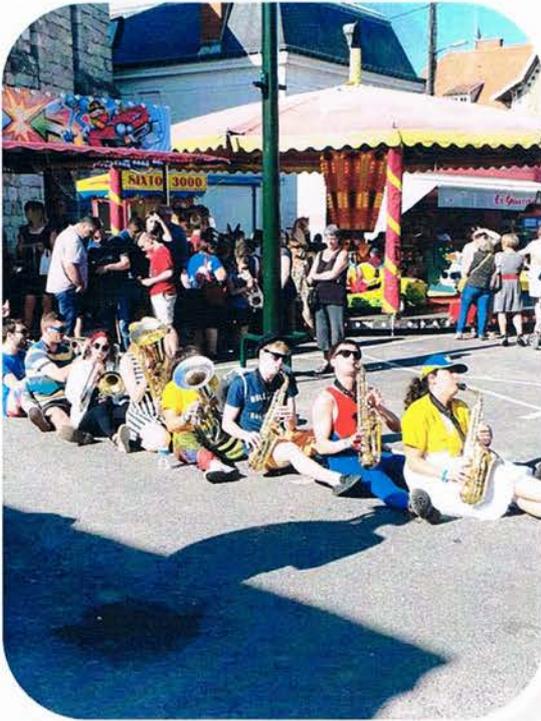
## *DISCOURS*

Le 12 Janvier 2018,  
Madame Jeannine JOBERT-BARBAZANGES - Maire et son Conseil Municipal ont convié le personnel, les enseignants, et tous les acteurs de la vie associative du village, aux traditionnels vœux du Maire.  
Après avoir retracé le bilan de l'année 2017, toutes les personnes présentes ont pu vivre un moment d'émotion avec Madame Marlène CATTEAU qui, après 43 Années passées dans nos écoles, a décidé de prendre un repos bien mérité.

## *MAISONS FLEURIES*

Ce fut l'occasion de remercier et de récompenser, par un bon d'achat, les habitants qui contribuent à l'embellissement du village, en fleurissant leurs habitations





C'est sous un ciel lumineux que s'est déroulée la fête patronale de TROISSY.

L'ambiance a été assurée par la Fanfare « les Boules de Feu »

Les amateurs de danse se sont déhanchés sur les musiques de « **ROD MUSIQUE** »

Petits et grands ont pu profiter des attractions présentes.

Le lundi, place aux jeux pour les enfants et le soir, les habitants se sont réunis autour d'un bon repas

## Cérémonie du 8 Mai



Après une cérémonie au monument aux morts où une gerbe a été déposée, un discours a été lu par Madame Marie-Louise TONON — Première Adjointe au Maire, en présence des élus, des enfants, des pompiers, des porte-drapeaux et de la musique municipale de MONTMIRAIL.

Tous ont pu se retrouver pour un vin d'honneur à la salle Daniel Lhermite



**Le spectacle présenté par « Une Woman fait son show »**



**Fanny BAILLOT a été élue « Miss Saint Jean 2018 »**

# FETE PATRONALE DE BOUQUIGNY



**Et pour clôturer ce week-end festif, le traditionnel FEU D'ARTIFICE**

La fête du Village a lieu traditionnellement à la SAINT-JEAN.

Le feu d'Artifice a remplacé « les feux de la Saint-Jean ».

On y associe aussi le couronnement de la statue qui était fleurie et déposée par une jeune villageoise (Miss Saint Jean)

**Le couronnement de la SAINT JEAN**



L'école de musique vous propose des cours de flûte, guitare, percussion, piano, et la participation à une chorale.

## TARIFS AU TRIMESTRE

### Habitants de la commune :

Élèves – 18 ans	
Solfège	51,50 €
Cours d'instrument	92,00 €
Location d'instrument = inchangée	20,00 €
Éveil musical (4-5 ans)	37,00 €
Élèves adultes (+ 18 ans)	141,00 €
Chorale	34,00 €

### Extérieurs

Élèves – 18 ans	
Solfège	53,00 €
Cours d'instrument	94,50 €
Location d'instrument = inchangée	29,00 €
Éveil musical (4-5 ans)	38,00 €
Élèves adultes (+ 18 ans)	158,00 €
Chorale	40,50 €



**Inscriptions des cours de musique le**  
**Mardi 04 Septembre 2018 à 19 H 00**

## AUDITION



## 10 Juin 2018

## CHORALE



## Concert gratuit du 8 avril 2018

# Ecole de TROISSY

## **RAPPEL DES NOUVEAUX HORAIRES**

**LE 3 SEPTEMBRE 2018**

**Lundi — Mardi — Jeudi — Vendredi  
de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00**

**Par ailleurs la Commune tient à remercier l'AFR qui avait l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) décidées par le Ministre de l'Éducation Nationale.**

**A été voté le retour à la semaine des 4 jours en accord avec le Conseil d'École et l'avis favorable de l'Inspection Académique**

**Effectifs pour la rentrée 2018 : 92 ELEVES**

Classe de Mme LEGROS : 8 Petite section + 10 Moyenne section  
Classe de Mme TINLOT : 8 Grande section + 14 CP (décloisonnement des GS l'après-midi avec les MS jusque 16 H)  
Classe de Mme TASSOTTI : 11 CE1 + 14 CE2  
Classe de Mr TASSOTTI : 11 CM1 et 16 CM2

## Remise des dictionnaires



**La Commune a eu le plaisir d'offrir 11 dictionnaires aux élèves de CM2 qui entrent en 6ème**

# Kermesse

La kermesse des écoles a eu lieu le Samedi 30 Juin sur le quai de la Coopérative « La Ruche ».

Kermesse très réussie.

Enseignants, enfants et parents ont passé une très bonne journée



Le repas a été organisé par l'Association des Parents d'Elèves.

La chanson finale qui a clôturé cette belle journée.



# LES BIENS VACANTS

Certains viticulteurs se sont manifestés pour l'achat de parcelles du 1er lot de biens vacants.

Si vous êtes intéressés par les lots restants, veuillez prendre contact avec la Mairie pour tous renseignements utiles.

DERNIER PROPRIETAIRE	N° CADASTRE	LIEU-DIT	SUPERFICIE
PALBROIS/ZULMA	AW 79	LES TEMS PERDUS	01 79
BRUNEAUX LETE/CONSTANT	D 292	LES CORBAUDES	00 90
	F 773	LE HAUT DES RUELLES	01 95
MATHIEU/PROT ANDRE	D 690	LES BASSES COTES AUX CHIENS	01 70
CHENU/ANDRE LUCIEN	F 195	LES CHARMES	01 00
	F 201	LES CHARMES	02 20
VERDE/PETIT HENRI	F 416	LE HAUT DES RUELLES	01 70
RONDEAU MARCEL	H 224	LA COPENNERIE	04 90
CHAPPUY/HENRI	G 36	LES HUGUENOTTES	02 85
	G 336	LES VIGNES RUE DE CONDE	01 55

## REMERCIEMENTS

Le Conseil Municipal tient à remercier la Section Locale du Syndicat Général des Vignerons pour leur don pour le fleurissement du village.

Sont également remerciés, tous les vigneron, qui par mauvais temps, portent un soin particulier, à nettoyer devant leurs parcelles ainsi que les chemins après leurs passages. Et pour les autres, nous vous demandons de faire de même.





# "PARTICIPATION CITOYENNE"

L'opération "Participation Citoyenne", consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

9 référents se sont portés volontaires lors de réunions organisées par Mr Le Maire, La Gendarmerie. Les référents sont en relation directe avec la gendarmerie et relaient auprès de la population la circulation de l'information et la diffusion de conseils préventifs des cambriolages. Les référents des quartiers transmettent toutes les informations qu'ils estiment devoir porter à la connaissance de de leurs interlocuteurs.

N'hésitez pas à signaler à votre référent de quartier tout ce qui peut vous paraître suspect (véhicule inconnu, démarcheurs...). Notez le numéro d'immatriculation du véhicule. Si vous venez d'être victime d'un cambriolage, ne touchez à rien. Les relevés d'empreintes, d'ADN, de traces sont absolument nécessaires à l'enquête.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
<b>SORLOT</b>	<b>Elisabeth</b>	7 rue Emile Zola	<b>03.26.52.73.62</b>
<b>SIBILLOTTE</b>	<b>Thierry</b>	16 rue Pasteur	<b>06.86.78.93.27</b>
<b>TAILLANDIER</b>	<b>Arlette</b>	1 rue des grèves	<b>06.63.19.94.67</b>
<b>PERARD</b>	<b>Monique</b>	6 rue Mansard	<b>03.26.52.73.51</b>
<b>JOURDAIN</b>	<b>Pascal</b>	2 bis rue Jeanne d'Arc	<b>06.51.64.40.11</b>
<b>GUILBERT</b>	<b>Francis</b>	18 rue Jean Jaurès	<b>06.06.49.04.62</b>
<b>SALGADO</b>	<b>Francis</b>	Route d'Igny	<b>06.71.94.87.88</b>
<b>PEREIRA</b>	<b>Bruno</b>	Rue des barbiers	<b>06.07.12.03.20</b>

# INFORMATIONS DIVERSES

## Horaires de la Mairie



La mairie est ouverte au public le **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h00.** **FERMETURE LE MERCREDI**

Pour accéder au nouveau bureau de la permanence, merci d'emprunter le portillon se situant à droite de la porte classique

### TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNE

- Création d'un grand placard dans la classe de la maternelle,
- Conception des toilettes à la sacristie,
- Isolation du grenier du futur logement communal à Bouquigny, ancienne école, (2ème tranche),
- Plantation des fleurs, désherbage,
- Nouvel aménagement des massifs sur la RD3,
- Curage du rû de la rue du Moulin, de la Marne et du talus de la rue de Nesle,
- Le fauchage n'est plus de la compétence de la CCPC mais à la charge de la commune,

### TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

- Installation des feux tricolores à l'intersection de la rue de la Marne et de la route RD3,
- Diagnostics de réseaux et interventions diverses

### TRAVAUX RÉALISÉS PAR ENEDIS

- Enfouissement de la haute tension Rue de Nesle, Rue du Moulin et Rue de l'église : ces travaux ont été inscrits dans leur programme d'effacement de lignes à haute tension (enlèvement des poteaux et enfouissement des réseaux aériens). Ces travaux ont été intégralement financés par cette société.
- Élagage des arbres dans tout le village

# RAPPEL

**LAVOIRS** : Il est strictement interdit de préparer les traitements aux abords des lavoirs de Troissy -Bouquigny.

# Associations

## **JUMELAGE TROISSY-PARTENHEIM :**

Les familles Allemandes sont à la recherche de familles d'accueil sur Troissy et les alentours.

En 2019, *le jumelage fêtera ses 30 ans* .

## **ASSOCIATION COMITÉ DES FÊTES DE TROISSY-BOUQUIGNY :**

Il y a quelques jours, une nouvelle association a vu le jour dans notre commune.

Constitution du bureau :

Présidente : Mme ROBINARD Amandine

Trésorière : Mme CHARPENTIER Justine

Secrétaire : Mme CHARPENTIER Christine

Les Membres :

MM JOBERT J, ROBINARD V, COUCHOUT MEILLOT N, LEQUEUX MJ, PERREIRA DA PONTE MF, JOLY R, SALGADO F

Toutes les personnes désirant adhérer à cette association sont les bienvenues

# HORAIRES TRANSPORTS SCOLAIRES

## **COLLEGE DE MAREUIL LE PORT**

Les élèves doivent se présenter

A l'arrêt du car 5 mn avant l'horaire Indiqué.

Celui-ci peut-être avancé de quelques minutes en cas de mauvais temps

### **ALLER L-M-M-J-V**

Bouquigny	8.00
Troissy	8.04
Troissy Lot	8.05
Collège de Mareuil	8.10

### **RETOUR L-M-J-V**

Collège de Mareuil	17.05
Troissy Primaires	17.10
Troissy Lot	17.13
Amour Dieu	17.18
Bouquigny	17.20

### **RETOUR MERCREDI**

Collège de Mareuil	12.35
Bouquigny	12.42
Troissy	12.46
Troissy Lot	12.47

## Déchets verts : cessez-le-feu !

**L'** e brûlage des déchets verts dans les jardins des lieux d'habitation est la cause de nuisances importantes.

Outre le risque incendie et la gêne occasionnée par les odeurs, les feux de jardins sont la source de pollutions par l'émission d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. D'autres déchets de plastiques ou bois peints viennent parfois s'ajouter et aggraver cette pollution. C'est pourquoi...

le brûlage de déchets verts de jardin est **INTERDIT !**



Les déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies et d'arbuste, résidus d'élagage, feuilles mortes...) produits par les particuliers sont assimilés à des déchets ménagers. À ce titre, leur brûlage est interdit.

*Contravention de 3<sup>ème</sup> classe : jusqu'à 450 euros d'amende (article 131-13 nouveau code pénal pour infraction au Règlement Sanitaire Départemental).*

Le brûlage en incinérateur individuel est également interdit. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenus de respecter cette interdiction et doivent mettre en œuvre des solutions alternatives : broyage, compostage.

À noter, que le préfet peut accorder des dérogations, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST), dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé pour éliminer les déchets. Attention, aucune dérogation ne sera délivrée :

- pour le brûlage en zone urbaine toute l'année
- pour le brûlage toute l'année pour le reste du département lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou des déchèteries.

Si le brûlage vient à être autorisé par dérogation du préfet, des conditions strictes devront être respectées, notamment en matière de calendrier et d'horaires de mise à feu.

Les solutions alternatives existent. Par respect pour votre santé, votre sécurité, pour l'environnement et votre voisinage, pensez-y !

- ramassage des bio-déchets en porte à porte
- apport volontaire en déchèterie
- compostage individuel ou collectif
- broyage individuel ou collectif
- dépôt dans des bennes de collectes

le brûlage des chaumes et pailles est **INTERDIT SAUF...**

L'arrêté préfectoral du 28 avril 2014 fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres du département de la Marne interdit la pratique du brûlage des chaumes et pailles. Des dérogations sont toutefois admises (article 7 de l'arrêté). Dans le cas où le brûlage est autorisé, il convient de respecter les consignes préfectorales.

**RAPPEL** : il est interdit de brûler les chaumes et les pailles à une distance inférieure à :

- 25 m des récoltes de toute nature
- 50 m des routes départementales, routes nationales, autoroutes ou voies ferrées
- 200 m des agglomérations, des hangars et des enclos
- 400 m des bois, plantations, haies, boisements linéaires, ripisylves et friches
- aucune mise à feu ne doit être effectuée sur une surface supérieure à 10 hectares ou sur plusieurs parcelles à la fois
- le feu ne peut être allumé que par vitesse moyenne du vent inférieure à 30km/h
- au moins deux personnes doivent surveiller les lieux.

le feu de plein air près d'un espace boisé **EST RÉGLEMENTÉ...**

*Les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016.*

## Voyager à l'étranger avec une carte nationale d'identité

**L**a carte nationale d'identité permet de se rendre à l'étranger sans avoir à demander de passeport. Les pays suivants la reconnaissent comme document de voyage :

- tous les pays de l'Union européenne
- les pays limitrophes de la France (Andorre, Monaco, Suisse)
- les États qui l'acceptent comme document de voyage mentionnés sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)



Savez-vous que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, votre carte nationale d'identité (CNI) a une validité de 15 ans au lieu de 10 ans ?

Cette extension de validité est légale même si une autre date limite de validité est indiquée sur votre carte, celle-ci doit être majorée de 5 ans dès lors qu'elle a été délivrée à compter du 2 janvier 2004.

Cette prolongation exceptionnelle s'applique exclusivement aux personnes majeures au moment de la délivrance.

**Attention**, si cette extension de validité est reconnue sur le territoire français, cela n'est pas le cas dans tous les pays.

Certains pays étrangers acceptent la carte nationale d'identité "prolongée" accompagnée de la fiche d'information du ministère traduite et disponible sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Pour savoir si ce pays accepte une carte d'identité valide mais facialement périmée, il convient de consulter la rubrique [Conseils aux voyageurs du site du ministère des affaires étrangères](#) (rubrique Entrée/Séjour).

Pour les autres destinations, il faudra soit présenter un passeport en cours de validité, soit demander un renouvellement de la carte nationale d'identité.

Ce renouvellement anticipé est désormais possible en justifiant d'un voyage à l'étranger.

Le demandeur devra apporter la preuve de son voyage par tout moyen (titre de transport, réservation de vol ou d'hébergement, attestation de l'employeur pour les déplacements professionnels etc.)



## 1. Prenez contact avec la mairie...

... pour savoir si un rendez-vous est nécessaire et, si besoin, connaître les pièces à constituer pour votre dossier.

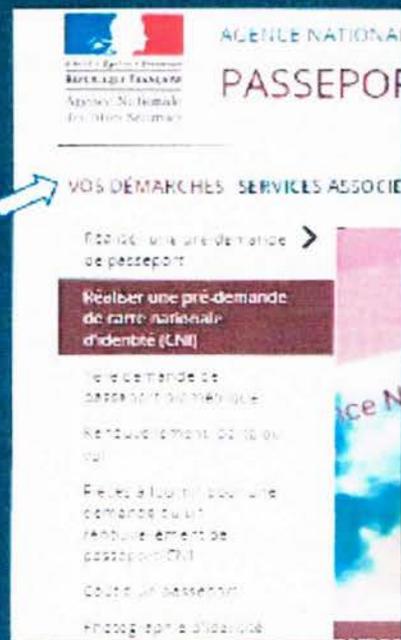
## 2. Constituez et déposez votre dossier

Vous devez remplir un formulaire disponible dans les mairies habilitées à recevoir des demandes.

**SIMPLIFIEZ !** Il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne en se rendant sur :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Ce site Internet permet également d'effectuer une pré-demande de passeport en ligne. D'où son nom...



Infos utiles sur ce site :

- o les pièces à fournir au regard de votre situation personnelle
- o les règles que doit respecter la photo d'identité.

*Ces règles sont très strictes. Pensez à préciser au photographe quelle sera utilisée pour un dossier de demande de CNI.*

Une fois le formulaire rempli en ligne, il suffit d'imprimer le récapitulatif de la pré-demande ou de noter son numéro. L'un ou l'autre sera nécessaire lors du dépôt de la demande.

Il vous faudra ensuite déposer votre formulaire ainsi que les pièces nécessaires en mairie.

### RESPECTEZ VOS RENDEZ-VOUS !

Les mairies habilitées ont à gérer un flux important de demandes. Si un rendez-vous a été pris auprès d'une mairie, veillez à le respecter ou à informer ses services de votre empêchement.

La commune enregistre le dossier et l'adresse ensuite à l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

C'est cette agence qui est chargée de l'instruction du dossier.

**Le rôle de la commune consiste seulement à s'assurer du caractère complet de votre dossier. Elle agit comme une chambre d'enregistrement, mais ne décide pas de la suite à donner et ne fabrique pas la carte.**

Quand bien même le dossier est complet, l'agence nationale peut procéder à une enquête ou demander des pièces complémentaires. Cela peut avoir pour effet de prolonger le délai d'obtention de la carte.

**Quand une enquête est menée, la mairie n'en reçoit pas d'information et n'est donc pas en mesure de vous renseigner.**

## 3. Retirez votre titre en mairie

Lorsque la carte est prête, vous êtes informé et invité à venir la chercher auprès de la mairie dans laquelle vous avez déposé votre demande. Là encore, il convient de se renseigner pour savoir si un rendez-vous est ou non nécessaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Elle est gratuite sauf si la demande concerne un titre perdu ou volé. Dans ce cas, un timbre fiscal de 25 € devra être acheté.

**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Linky



## Avec Linky, Enedis est acteur de la transition énergétique

L'installation des compteurs communicants est essentielle pour moderniser le réseau électrique. Il s'agit d'accompagner l'essor des énergies renouvelables, le développement du véhicule électrique et l'évolution des modes de consommation.

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité. Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021 pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA.

Ni le compteur, ni sa pose ne vous seront facturés.

Le compteur Linky<sup>3</sup> enregistre votre consommation d'électricité chaque jour

## Finies les interventions à domicile

Des interventions plus rapides, sans votre présence

Une diminution sensible du prix des prestations

Une surveillance et une meilleure connaissance du réseau basse tension

Des factures établies à partir de la consommation réelle (plus d'estimation)

Une meilleure protection de l'installation du client contre les surtensions (breaker)

Tout savoir sur LINKY :

<https://www.compteur-linky.com/votre-compteur-connecte/>

Dépannage : freedis spécial plus : 0811 01 02 12 + code INSEE commune

Dépannage Grand public : 09 726 750 51

Service renseignements et ou service client : 09 69 32 18 47



## A bas perceuses... tondeuses... aboiements... Dites STOP aux bruits de voisinage

**C**haque année, dès le retour du printemps : rien de va plus entre voisins... la cause première : le BRUIT.

Phénomène insidieux, puisqu'en fonction de sa provenance il est tolérable pour les uns et tout simplement insupportable pour les autres...

L'arrêté préfectoral en date de décembre 2008 régleme les bruits de voisinage. Entrent dans son champ d'application :

- les bruits de comportements des particuliers ainsi que ceux émis par les animaux ou matériels dont ils ont la responsabilité,
- les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis qu'ils soient d'origine humaine ou matérielle.

*"Le bruit, on peut en faire jusque 22h"*

FAUX depuis 1995

En effet, en tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition émis sans nécessité ou par manque de précaution est interdit de jour, comme de nuit.

Le Maire peut toutefois accorder des dérogations individuelles ou collectives pour des manifestations particulières.

### Bruit dans les propriétés privées :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse...) sont **UNIQUEMENT** autorisés aux horaires suivants :

jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements répétés et intempestifs.



Les équipements des bâtiments (chaudière, climatiseur...) doivent être maintenus en bon état de manière à éviter une augmentation anormale de leur niveau sonore.

### Bruit d'activités professionnelles :

Toute personne utilisant pour son activité professionnelle des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore doit prendre toute mesure pour garantir la tranquillité du voisinage et en tout état de cause **INTERROMPRE** ses travaux (hors cas d'urgence)

entre 20h et 7h et toute la journée du dimanche et des jours fériés

Les dispositifs fixes ou mobiles de ventilation, de réfrigération, de climatisation, de chauffage et les groupes électrogènes devront être installés et entretenus de manière à respecter le voisinage. Il en est de même pour les opérations de chargement ou de déchargement des entrées ou matériaux.

Sont également concernés par cet arrêté, les stations automatiques de lavage des véhicules et les matériels de protection des cultures (détonations).

### Voirie et lieux accessibles au public :

Sont interdits les dispositifs de diffusion sonore amplifiée, les réparations ou réglages de moteur, les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tout autre engin ou dispositif bruyant.

Les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions de cet arrêté sont des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe (jusque 450 €).



# 14 Juillet



La Fanfare municipale de MAGENTA



La salle Daniel Lhermite aux couleurs de la République



Spectacle animé par « Marianne & Friends » offert par la Municipalité



Structure gonflable pour le bonheur des plus petits



Animation dansante proposée par l'Association « Comité des Fêtes »

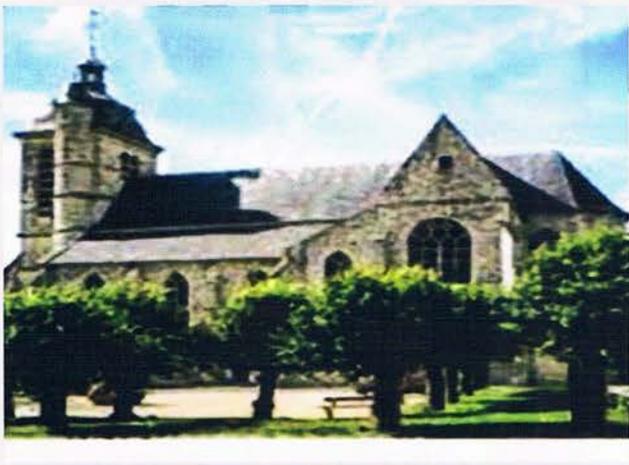


Vif succès pour le repas avec une centaine de convives

# TROISSY

## Nos monuments

### La Place de l'Eglise d'Hier et d'Aujourd'hui



### Le Monument aux Morts



# Village Fleuri



Quelques photos du fleurissement de notre village